

Communiqué de presse – Appel de Lyon

A l'occasion du quinzième anniversaire de la loi instaurant le Droit au logement opposable (DALO), ce matin, vendredi 4 mars, l'appel de Lyon a été adopté à l'unanimité par le Haut Comité pour le Droit au Logement, qui rassemble l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement.

Le droit au logement est un droit fondamental attaché à la personne humaine, garanti par l'État depuis 2007. Par cet appel, le Haut Comité rappelle son attachement à la mise en œuvre des 3 lois piliers sur lesquels il repose sans cesse remise en cause ou fragilisé :

- La loi sur le Droit au Logement Opposable (Dalo) peine à être respectée, 77 684 ménages reconnus au titre du Dalo sont toujours en attente d'un logement en 2020 ;
- La loi SRU, outil d'égalité territoriale obligeant les villes à respecter un quota de logements sociaux, souffre d'une application inégale selon les territoires, dramatique pour la mixité sociale ;
- Le principe d'accueil inconditionnel des personnes sans abri, pourtant prévu par la loi, est constamment remis en cause en raison du manque de moyens, justifiant l'existence de conditions de plus en plus restrictives.

Pour faire respecter le Droit au logement de chacun, l'appel de Lyon précise : « Osons enfin mettre les moyens nécessaires, sur le long terme, pour répondre aux besoins et replacer l'Etat, avec un budget à la hauteur des défis et des enjeux sociétaux qui se présentent à nous, comme garant de la solidarité nationale en Métropole et dans les Outre-Mer ».

Pour le Président du Haut Comité pour le Droit au Logement, Bernard DEVERT, la conclusion de cet appel est claire : *« l'espoir ne se construit pas sur la chasse aux plus faibles et le repli sur soi, mais bien par le maillage de nouvelles solidarités collectives à tous les échelons de notre société. »*